Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 880

Artikel: Etapes de l'affranchissement des citoyennes aux Etats-Unis

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENEVE

- 2 SEP. 1960

J. A.

3 septembre 1960 — GENÈVE — QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE — 880

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.)
abonnement à « Femmes Suisses » compris.
Les abonnements partent de n'importe quelle date
Prix du numéro 35 centimes
Compte de chèques postaux I. 943

L'homme primitif existe en nous et on ne fait rien en politique si l'on n'a pas cherché à comprendre et à discipliner cet homme fondamental.

BERGSON.

Etapes de l'affranchissement des citoyennes aux Etats-Unis

1840 — Lucretia Mott et E. C. Stanton, à la Convention anti-esclavagiste de Londres, font connaissance et s'engagent à fonder un mouvement pour les droits féminins aux Etats-Unis.

1848 — Première assemblée en faveur des droits féminins à Seneca-Falls.

1869 — Fondation de l'Association nationale pour le suffrage féminin afin d'obtenir le de vote sur le plan fédéral et l'Association américaine pour le suffrage féminin afin d'obtenir le droit de vote dans chaque Etat.

1875 — Suzan Anthony formule l'amendement à la Constitution dont le texte exact sera en effet ajouté à la Constitution 45 ans plus tard, accordant les droits politiques féminins

1887 — Premier vote négatif du Sénat sur cet amendement.

1914 — La majorité du Sénat vote en faveur de l'amendement, mais les 2/3 des voix étaient nécessaires.

1915 — La Chambre repousse l'amendement 204 voix contre 174.

1918 — La Chambre accepte l'amendement par 204 voix contre 174.

1919 — Le Sénat accepte l'amendement par 66 voix contre 30.
A ce moment-là, le 36e Etat avait ratifié l'amendement, il fallait, en effet, pour que l'amendement passe dans la Constitution que les 3/4 des Etats l'aient ratifié

Les électrices des Etats-Unis ont quarante ans d'expérience

La « Ligue des Electrices » des Etats-Unis célèbre, cette année, le quarantième anniversaire de sa fondation, c'est en effet le 18 août 1920 que les Américaines ont obtenu l'égalité civique avec les citoyens.

Les femmes qui avaient lutté depuis quatre-vingts ans allaient-elles cesser leur activité civique ? Certes non. Elles suivirent le mot d'ordre de la présidente de l'association pour le suffrage féminin, Mrs Chapman Catt : « Nous avons obtenu le droit de vote, mais les affaires humaines continuent, le progrès ne nous accorde pas de répit. Agissons ».

Elles fondèrent la « Ligue des Electrices ».

Quels étaient les buts de la Ligue des électrices ?

Cette ligue avait pour but premier la formation des citoyennes, puis la participation active au gouvernement, enfin le développement, dans le corps électoral féminin, du sens de la responsabilité politique de chacune.

Siège, en 1927, de la Ligue des Femmes Electrices à Washington

Cliché « Mouvement Féministe »

La Ligue a combattu l'isolationisme des Etats-Unis

En 1919 déjà, les électrices ou suffragistes américaines s'étaient prononcées en faveur d'une « Société des Nations » fondée sur les principes immuables de la justice et réclamaient l'adhésion des Etats-Unis à cette Société. Les luttes partisanes ayant empêché la participation américaine, la Ligue des électrices trouva néamoins le moyen de sortir de l'isolationisme auquel elles étaient contraintes en coopérant d'abord au grand effort en faveur du désarmement, et en réclamant l'adhésion de leur pays à la Cour de justice internationale. En 1923, l'Assemblée de la Ligue déclarait « une politique d'isolement des affaires mondiales n'est ni sage, ni possible pour notre nation ».

Elles soutient l'effort des Nations Unies

Aussi, après la deuxième guerre mondiale, en 1945, la Ligue soutint-elle énergiquement la ratification par les Etats-Unis de la Charte de San Francisco et l'adhésion à l'Organisation des Nations-Unies. Il ne s'agissait plus seulement de recommander les cours sur « Connaissez votre ville » ou « Connaissez votre gouvernement » mais « Connaissez vos Nations-Unies ». De minces brochures sur ce sujet, publiées par la Ligue eurent et ont toujours un grand succès.

Politique pacifique mais ferme

Certes les membres de la Ligue ont-ils, dès 1945, réclamé le contrôle de l'énergie atomique, sur le plan national et sur le plan international, mais nul ne peut prétendre qu'ils ont encouragé une politique de facilité et de faiblesse. En 1950, ils soutinrent la ferme décision du Conseil de sécurité d'envoyer des forces militaires en Corée, sous

LE SORT DES FEMMES

gravement menacé par les troubles politiques

Congo... Conseil de sécurité des Nations Unies... nos espoirs de paix et notre anxiété ont oscillé tout l'été entre ces deux pôles.

Combien d'entre-nous, assistants passifs de ce drame, ont critiqué les uns ou les autres, ont blâmé l'impuissance des forces de paix ?

Certes, le Conseil de sécurité, limité par sa structure même, ne peut agir librement ; mais plus d'un auditeur qui écoute ses décisions avec amertume oublie d'excuser ses infirmités congénitales.

Et ce même auditeur, cette même auditrice, que font-ils pour appuyer l'action du frère idéaliste du Conseil de sécurité, le Conseil économique et social ? Celui-ci pourtant accomplit une besogne conforme aux principes de la Charte de San Francisco et il prépare lentement les conditions d'un monde moins injuste.

Qui donc s'intéresse à ce travail de fourmi sans lequel nous ne pouvons espérer voir règner l'équité, sans laquelle on ne peut espérer écarter la guerre.

Le Conseil économique et social, avec la Commission de la condition de la femme, s'acquitte d'une tâche difficile, les résultats sont déjà remarquables mais ils sont toujours menacés par les fluctuations politiques.

Même chez-nous, où la situation de la femme apparaît confortable bien des injustices sont corrigées grâce à la pression internationale. Nos dames fonctionnaires administratives ne pouvaient être mariées ; cette impossibilité avait, avec d'autres inconvénients, un aspect moral déplaisant. Au moment où les autorités levaient cet interdit, on pouvait noter simultanément au Conseil économique et social :

Cependant, tout le monde est d'accord pour que le mariage n'oblige pas le femmes fonctionnaires à démissionner de leur poste.

L'amélioration obtenue en faveur des femmes dans le monde tiendra-t-elle ?... On ne peut manquer d'être inquiet et Mme Marie Gevers, écrivain belge fort connu, partage cette inquiétude à l'égard des femmes de la brousse congolaise. Voici ce qu'elle écrit dans un article des « Nouvelles littéraires » :

... Dans les pirogues, près de la berge, de jeunes femmes et des enfants noirs lavaient du linge... Près de ces belles créatures jeunes et rieuses, quelques vieilles femmes vaquaient à leur lessive. Elles étaient affreusement déformées ; deux surtout dont la jambe amputée à la cheville se terminait par un moignon pointu.

Surprise par cette mutilation similaire (elles n'étaient certes pas lépreuses), je supposai quelque morsure ou quelque maladie tropicale ; l'explication me fut fortuitement donnée le soir même.

Je dînais chez un magistrat âgé, sur le point de prendre sa retraite. Il me montra des albums de photos datant de trente ans.

— Quelle activité judiciaire vous menait ainsi en expédition ?

— Le cannibalisme à enrayer. Il a été relativement aisé à désapprendre... L'amélioration du sort de la femme a été plus difficile à obtenir. Elles étaient maintenues dans une servitude affreuse, surtout les épouses des chefs.

Le juge se leva, prit dans une armoire un objet en cuivre ciselé et me le tendit :

— Attention c'est lourd, un anneau de cheville.

Il pesait six ou sept kilos.

— Et voici le collier ou plutôt le carcan, plus lourd encore.

— Mais dis-je interdite, pourquoi ? Comment ? Sont-ce des bijoux ?

— Oui et non... On les mettait aux femmes en signe de richesse pour les orner, mais surtout pour les empêcher de fuir.

— Fuir, où auraient-elles pu fuir ?

— En forêt pour joindre quelque chasseur chasseur isolé. Anneaux et carcan les retenaient à la case du chef qui les avait acquises. Les pauvres créatures en étaient chargées pour toujours. Elles ne les ôtaient même pas pour accoucher. Des ulcères se produisaient. Au cou elles en mouraient ; à la cheville, le pied était perdu.

...J'envoie ma pensée aux forêts magiques du centre... en forêt, peu d'années d'abandon suffiraient peut-être à remettre anneaux et carcans aux épouses des chefs.

MARIE GEVERS

« Au fil du Congo - Nouvelles littéraires »

(Suite en page 4)

Le cliché ci-dessous reproduit les enveloppes et timbres commémoratifs du centenaire de 1848, où les suffragistes américaines commencèrent de se grouper, les vignettes représentent les pionnières.

Cliché « Mouvement Féministe »

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27
Formation de gouvernantes institutrices et étrangères pour familles suisses
Préparation d'assistantes
pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX *Bévita* *Pour assaisonner et tartiner*

LEVURE VITAMINEUSE *Bévita* *sous contrôle de l'Institut des vitamines*

BUFFET CORNAVIN E. L. NIEDERHAUSER

E 1436